

Section 1 – Identification de la fonction

Titre de la fonction	Code	Unité administrative
Technicien en gestion des baux	8590	Service Évaluation et Gestion des baux

Section 2 – Sommaire de la fonction

Coordonner le suivi des clauses contractuelles des baux. Assurer le fonctionnement et l'amélioration des opérations courantes des systèmes informatiques reliés à la gestion des baux.

Section 3 – Description des tâches

1. Recueille, analyse et prépare les données afin d'effectuer le contrôle des dates d'échéance des clauses de baux. Réalise et diffuse le rapport mensuel de suivi aux directions régionales pour que celles-ci procèdent aux actions appropriées.
2. Produit différents rapports, de manière régulière ou à demande, propres à soutenir l'ensemble de la gestion des baux, notamment les documents de soutien aux commissions parlementaires, les rapports pour la production du budget et l'établissement de la tarification.
3. Coordonne et contrôle la réalisation des opérations courantes effectuées par les agents de soutien sur le système de gestion des baux. Reçoit et valide les données des demandes de transaction afférentes aux baux et aux avenants, s'assure de leur cohérence, décèle les anomalies et fait apporter les correctifs nécessaires.
4. Effectue la saisie des données afférentes au système de gestion des baux, effectue les validations nécessaires et s'assure de la justesse des données inscrites.
5. Effectue les recherches et réalise des documents d'information pour répondre aux demandes de la direction, des diverses unités administratives du siège social et des directions régionales ainsi que celles des différents intervenants externes de la Société.
6. Fournit le support aux directions régionales lors de transactions par la conception et la réalisation de documents sur l'état actuel des données consignées dans les baux.
7. Représente son unité aux réunions du comité de pilotage des systèmes informatiques. Présente les problèmes rencontrés, propose les solutions possibles et les améliorations à y apporter. Effectue les essais d'applications.
8. Conçoit, vérifie et implante des panoramas de saisie et effectue de la programmation de premier niveau sur base de données et en assure le fonctionnement.
9. Élabore, développe et dispense le contenu de la formation pour les usagers internes et externes du système de gestion des baux et du système de contrôle des valeurs municipales. Effectue les mêmes tâches lorsque des modifications et des mises à jour sont apportées au fonctionnement des systèmes. Planifie, organise et dispense la formation en cause.

Section 1 – Identification de la fonction (suite)

Titre de la fonction	Code	Unité administrative
Technicien en gestion des baux	8590	Service Évaluation et Gestion des baux

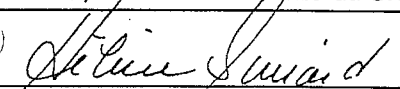
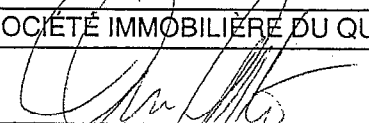
Section 3 – Description des tâches (suite)

Cette description reflète les éléments généraux et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.

ÉVALUATION

FACTEURS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	TOTAL	CLASSE
4	4	4	1	4	3	4	1	2	4	2	4	2			
180	80	40	8	64	49	80	13	24	32	6	112	16		704	9

APPROBATION

S.E.S.I.Q., section locale 2929 du S.C.F.P.	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC	DATE
		21-04-2005